Canton de Fribourg
Commune de Matran

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

UTILISATION DU SOL - CIRCULATIONS

0 250m

ECHELLE 1:5000

DOSSIER DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'APPROBATION

1

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 44 du: 31 octobre 2009

2

Adopté par le Conseil communal de Matran,

- 5 JUIL. 2010

CONSEIL COMMUNAL 1752 MATRAN

Le Syndic

La Secrétaire

3

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, - 9 OCT. 2012

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Octobre 2009 / juin 2010

04117-PDcom5000-DBA-gs

urbaplan

existant | à créer / aménager | **PLAN DIRECTEUR DES CIRCULATIONS**

RESEAU ROUTIER

- autoroute
- route cantonale (axe principal)
- route collectrice
- route de desserte
- accès zones d'habitations / zones d'activités
- carrefour (service complet / partiel)
- parking
- modération du trafic
- déclassement de rte collectrice en rte de desserte
- réaménagement du système de carrefours sur la base d'études complémentaires (et étude d'év. arrêts de bus supplémentaires)

TRANSPORTS COLLECTIFS / DOUX

- gare et ligne ferroviaire / tracé réservé pour projet ZEB
- arrêt et ligne de bus (futurs arrêts: emplacement approximatif)
- réseau cyclable (variantes, selon le côté de la route choisie)
- trottoirs / chemins piétonniers
- passage piéton (sur route cantonale)

réseau cyclotourisme

zones légalisées | extensions / projets | **PLAN DIRECTEUR D'UTILISATION DU SOL**

- zone de village
- zone de maintien
- zone résidentielle à faible densité
- zone résidentielle à moyenne densité
- zone d'activités
- zone d'intérêt général
- zone de verdure
- domaine à protéger

Voir décision d'approbation de la DAEC du - 9 OCT. 2012

Voir décision d'approbation de la DAEC du - 9 OCT. 2012

A Eviter les grands générateurs de trafic de type centres commerciaux, privilégier la création d'emplois à haute valeur ajoutée, destination à définir lors de la mise en zone et en coordination avec les capacités des réseaux de transports.

B Réexamen d'une éventuelle urbanisation uniquement en coordination avec la commune de Villars-sûr-Glâne.

INFORMATIONS INDICATIVES

- ligne électrique à haute tension (tracé réservé pour déplacement, indicatif)

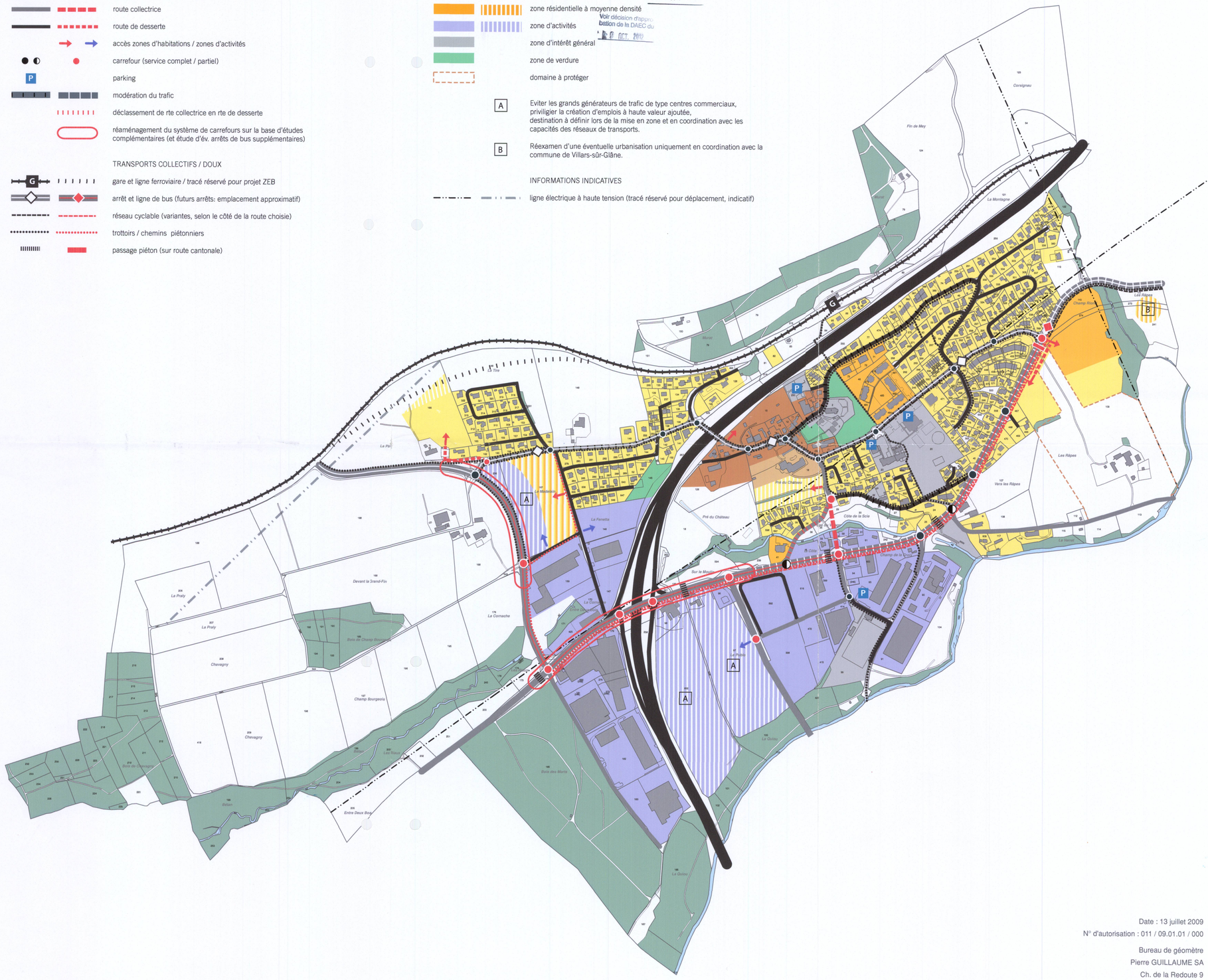

Date : 13 juillet 2009
N° d'autorisation : 011 / 09.01.01 / 000

Bureau de géomètre
Pierre GUILLAUME SA
Ch. de la Redoute 9
1752 Villars-sur-Glâne
Tél.: 026 401 15 82
Fax: 026 401 07 50
Courriel: info@guillaumesa.ch